



L'épargne-pension: un classique sûr pour votre pension

**ERGO**  
Life

# ERGO Life



En 2010<sup>(1)</sup>  
4,4%<sup>(2)</sup> ou  
4%<sup>(3)</sup>

<sup>(1)</sup> Ce rendement ne constitue pas une garantie pour le futur.  
Le rendement doit encore être approuvé par l'Assemblée Générale.

<sup>(2)</sup> Garantie de capital

<sup>(3)</sup> En 2010 le rendement garanti sur primes payées était de 2,80% jusqu'à fin 2019, modifié dans le courant de l'année vers 2,60% jusqu'à fin 2019.  
En 2009 le rendement garanti sur primes payées était de 3% jusqu'à fin 2016, modifié dans le courant de l'année vers 2,80% jusqu'à fin 2018.  
En 2008 le rendement garanti était de 3% jusqu'à fin 2015.

Vous pourrez trouver la fiche d'information financière de ce produit sur [www.ergolife.be](http://www.ergolife.be) ou en faire la demande via [info@ergolife.be](mailto:info@ergolife.be) ou par courrier.

## Les avantages de l'épargne-pension

- Vous mettez un certain montant de côté chaque année
- Vous choisissez une formule sur mesure qui vous offre soit la sécurité absolue (rendement garanti + participation bénéficiaire éventuelle), soit la perspective de tirer profit des performances boursières
- Vous échappez à la taxe de 1,1 % sur les primes
- Vous pouvez déduire fiscalement jusqu'à € 880 par an, ce qui vous permet de récupérer entre 30 et 40 % du montant épargné
- Vous ne payez que 10 % à titre d'impôt à vos 60 ans
- Vous ne payez pas d'impôts sur le capital épargné après 60 ans, tout en continuant à bénéficier de l'avantage fiscal jusqu'à vos 64 ans
- Vous pouvez parfaitement combiner l'assurance épargne-pension avec votre assurance solde restant dû

**L'ASSURANCE ÉPARGNE-PENSION est véritablement indispensable dans le cadre de la constitution de votre pension complémentaire. Consultez votre courtier et ERGO Life pour une assurance sur mesure.**

Votre pension légale a bien besoin d'un petit remuant. Comme vous le savez très certainement, elle sera en effet (très nettement) inférieure à votre dernier salaire et insuffisante pour vous garantir une longue retraite sans souci.

## Mais que pouvez-vous y faire?

La réponse est claire : vous constituez vous-même une pension complémentaire.

Comment ? Cela peut se faire de multiples manières, à commencer par les assurances d'ERGO Life. Vous vous assurerez ainsi d'ores et déjà une bonne base en optant pour le classique des classiques, l'ÉPARGNE-PENSION à travers une assurance épargne-pension.

### Exemple:

| Âge à la souscription | Réserve au terme* |
|-----------------------|-------------------|
| 25 ans                | 72.460,23 €       |
| 30 ans                | 57.142,41 €       |
| 35 ans                | 44.244,91 €       |
| 40 ans                | 33.382,11 €       |
| 45 ans                | 24.239,12 €       |
| 50 ans                | 16.540,74 €       |

\* prime annuelle de 880 €

\* taux garanti de 2,60% + PB, dans cette projection nous avons tenu compte d'un rendement total de 3,50%

\* durée: jusqu'à 65 ans

## Données de contact

ERGO Life,  
marque d'ERGO Insurance sa  
Boulevard Bischoffsheim 1-8  
1000 Bruxelles, Belgique  
Tél. +32/2/305.18.20  
Fax +32/2/305.18.21  
info@ergolife.be  
Bruxelles RPM 0414.875.829  
Compte fin.  
IBAN BE13 3751 0081 7839  
BIC BBRUBEBB

[www.ergolife.be](http://www.ergolife.be)

**ERGO**  
Life



**ERGO Life:**  
une force internationale,  
une présence locale

ERGO Life fait partie du groupe ERGO, un des principaux acteurs sur le marché européen de l'assurance. Le groupe ERGO représente, en d'autres termes, un partenaire financier extrêmement solide et fiable pour votre épargne.